



Formation à la direction générale du patrimoine et de l'architecture : un sujet qui reste très sensible

La formation des personnels et notamment la formation proposée par la direction générale du patrimoine et de l'architecture (DGPA) est un sujet essentiel pour la section CGT d'administration centrale et pour la CGT-Culture dans son ensemble.

L'arbitrage de la Ministre de la Culture à son arrivée en poste était clair : le regroupement de la formation au secrétariat général est abandonné, en raison d'un projet « *insuffisamment consensuel* », selon ses propos. Elle avait demandé de poursuivre la réflexion pour améliorer cette mission en difficulté. Or, nous découvrons que l'administration poursuit sa réforme conflictuelle malgré l'arbitrage : des formations de la DGPA ont été transférées à l'institut national du patrimoine (INP) sans passer dans aucune instance de dialogue social, qu'elle soit ministérielle ou locale. C'est le cas de la formation internationale des archives.

Le catalogue de formations de la DGPA, disponible sur Sémaphore, est très en deçà de ce que la direction proposait il y a encore quelques années : les personnels et leurs métiers sont à l'abandon. Les postes du bureau de la formation de cette direction ne sont plus remplacés et l'équipe est aujourd'hui constituée de 6 agents, contre 11 initialement. Il faut donc que ce bureau retrouve au minimum les 11 postes dont il disposait et prenne en compte le tuilage des missions qui va s'avérer crucial avec les prochains départs à la retraite, afin de maintenir son expertise.

Il est en effet indispensable que la DGPA retrouve sa pleine capacité à former ses agents, qui sont en demande de formation, afin de proposer une véritable stratégie pédagogique : la formation doit être inscrite dans la construction des parcours professionnels, et la DGPA est la seule à avoir une vision à 360° sur les besoins des métiers et des missions, parfois très différents, qui composent son périmètre.

Certes, des formations plus spécialisées peuvent être prises en charge par des établissements publics venant renforcer la formation continue de la DGPA. Mais cette dernière doit continuer de proposer et concevoir le bloc essentiel des formations pour ses personnels. C'est d'autant plus vrai en cette période de grande et rapide évolution de la société, du travail et des métiers, où le besoin en formation est majeur pour l'avenir des personnels, de leurs missions et celui de notre ministère. Entre les nouveaux besoins (comme la médiation, la relation avec les usagers, les nouvelles technologies pour les agents de la filière des agents d'accueil, de surveillance et de magasinage - AASM) et les questions démocratiques (maintien de la formation internationale des archives au Service Interministériel des Archives de France - SIAF), la DGPA se doit de répondre à ses nombreux enjeux.

La section CGT de l'administration centrale et la CGT-Culture sont forces de propositions et ne laisseront pas démanteler la formation des personnels du ministère.

Paris, le 16 juin 2021